

Pro Enfance réunit les acteurs
romands de l'accueil de l'enfance
et les représente au plan national



Remerciements:
À l'Esede
À l'OAJE
À la FAJE

Etat des lieux de l'accueil parascolaire Rencontre cantonale vaudoise

6 décembre 2023

L'accueil parascolaire vaudois

Public et prestations

- **Définition**

- Accueil régulier dans la journée, dans une institution, de plusieurs enfants en âge de scolarité obligatoire pour au moins 2 des 3 types d'accueil suivants :
 - Matin avant l'école
 - Midi
 - Après-midi après l'école.

- **Prestations proposées**

- Un accueil socio-éducatif de qualité
- Le service de repas
- Le déplacement entre les structures d'accueil collectif primaire et les établissements scolaires.
- Les locaux doivent permettre d'aménager un espace de repos pour les enfants des 1P et 2P et un espace devoirs pour les enfants de la 3P à la 8P.

- **Type de prise en charge**

- Les accueils parascolaires en milieu collectif (UAPE ou APEMS)
- Les accueils parascolaires assurés par des structures d'accueil en milieu familial

L'accueil parascolaire vaudois

Public et prestations

- Ouvertures

- Les communes organisent un accueil collectif parascolaire **primaire**
- Pour l'accueil parascolaire **secondaire**, les communes organisent et financent un accueil surveillé durant la pause de midi.

- Inscriptions

- Les inscriptions sont centralisées auprès du réseau ou directement auprès de la structure d'accueil parascolaire (si elle n'est pas membre du réseau).
- Les critères de priorisation des inscriptions sont la conciliation vie professionnelle – vie familiale, la prévention et les besoins de socialisation.

L'accueil parascolaire vaudois

Taux d'encadrement

- Rapport de l'effectif personnel/enfants

- AES en milieu collectif

	1-4 ^{ème} année	5-6 ^{ème} année	7-8 ^{ème} année
1 professionnel	1 à 12 enfants	1 à 15 enfants	1 à 18 enfants
1 pro et 1 APE	13 à 24 enfants	16 à 30 enfants	19 à 36 enfants
2 pro et 1 APE	25 à 36 enfants	31 à 45 enfants	37 à 54 enfants
2 pro et 2 APE	37 à 48 enfants	46 à 60 enfants	55 à 72 enfants
3 pro et 2 APE	49 à 60 enfants	61 à 75 enfants	73 à 90 enfants

- Accueils extrascolaires assurés par les AMF

- 5 enfants maximum par AMF. Accueil d'enfants supplémentaires du degré primaire en sus des enfants accueillis à la journée, si :
 - L'accueil s'effectue uniquement en dehors des horaires scolaires ;
 - Le nombre total d'enfants accueillis ne doit pas dépasser 8

L'accueil parascolaire vaudois

Formation - Accueils en milieu collectif

- **Professionnel de l'enfance** : éducateur ES ou HES ou CFC ASE (ou titre jugée équivalent) et étudiants ES ou HES dès 2e année.
- **Autre personnel encadrant (APE)** : sans titre professionnel: étudiant ES ou HES 1ère année, Article 32 ASE, AFP aide en soins et accompagnement.
- **Direction pédagogique:**
 - Educateur de l'enfance ES ou HES, ou bachelor en enseignement primaire, ou CFC ASE pour les institutions accueillant au max 1 groupe d'enfants.
 - Expérience professionnelle dans le domaine de l'enfance d'au moins quatre ans.
 - Formation complémentaire dans le management, minimum Brevet fédéral ou CAS.
 - Les locaux doivent permettre à la direction de bénéficier d'un espace dédié.

L'accueil parascolaire vaudois

Formation – Accueil familial de jour

- **Accueillant-e en milieu familial**

- Cours d'introduction à l'activité d'accueillant-e en milieu familial
- Avoir au minimum 20 ans, et disposer :
 - d'une expérience parentale ou d'une expérience auprès d'enfants;
 - des aptitudes éducatives, personnelles et sociales définies dans le référentiel de compétences;
 - d'un état de santé physique et psychique adéquat. Celui des personnes vivant dans son ménage ne doit pas susceptible de mettre en danger le bien-être des enfants accueillis;
 - d'une situation personnelle et familiale créant des conditions favorables à la stabilité du placement.

- **Les coordinatrices**

- Educatrice de l'enfance ou social diplômé ES, ou certains titres universitaires ou HES ;
- Expérience professionnelle éducative dans le domaine de l'enfance d'au moins 2 ans;
- Certificat de coordinatrice ou autre formation reconnue par l'OAJE, ou la commencer lors des 3 premières années de son activité et la réussir dans les 5 années suivant son entrée en fonction.

L'accueil parascolaire vaudois

Exigences pédagogiques

- **Cadre de référence** pour l'accueil collectif de jour parascolaire primaire, édicté par l'EIAP. L'institution doit avoir un projet institutionnel comprenant et déclinant des aspects pédagogiques, éducatifs et d'inclusion :
 - Valeurs
 - Objectifs
 - Approche pédagogique
 - Activités avec les enfants
 - Place des parents
 - Politique en matière d'inclusion des enfants nécessitant une prise en charge particulière
- Les équipes ont **au minimum 10%** du temps de travail de l'ensemble du personnel d'encadrement **pour le THPE**.
- **Référentiel de compétences définit les titres et formations nécessaires pour chaque poste.**

L'accueil parascolaire vaudois

Collaboration avec l'école

- Les directions scolaires et parascolaires **s'informent** des sujets sur lesquels **une coordination est indispensable** et conviennent des modalités de transmission des informations.
- La **participation du personnel d'encadrement aux réseaux** organisés par les établissements scolaires est fortement encouragée.
- Pour les 7 et 8H , la **collaboration entre l'institution et les milieux scolaire et associatif est particulièrement encouragée** et nécessaire afin de disposer d'espaces suffisants et multiples (salle de sport, de musique, d'étude, etc.)

L'accueil parascolaire vaudois

Collaboration entre instance – Gouvernance

- **Surveillance de l'accueil parascolaire**
 - Les communes ou associations de communes pour l'accueil familial de jour. Les coordinatrices exercent les tâches découlant du régime d'autorisation et de surveillance.
 - OAJE pour l'accueil parascolaire primaire sur délégation de l'EIAP
- **Recensement du nombre de places d'accueil parascolaire** : Compétence cantonale. Recensement disponible sur le site de Statistique Vaud, qui réalise chaque année une enquête complète.
- **Pilotage du nombre de places d'accueil parascolaire** : Communes et réseaux
 - Les réseaux doivent présenter un plan de développement de l'offre d'accueil sur 5 ans.
 - Pour les soutenir, la FAJE a mandaté un bureau spécialisé pour créer un modèle de planification de la demande. La FAJE informe chaque réseau de la projection des besoins sur leur territoire.
- **Échanges d'informations et collaborations entre l'organe de contrôle et l'organe de pilotage**
 - Un échange d'information existe entre le canton et les communes ou réseaux et se fait selon les besoins.
 - Cette dernière décennie, en grand effort de coordination entre les parties prenantes de la politique de l'accueil de jour (canton, communes, employeurs, institutions de formation, etc.) a été fait, en vue du développement du nombre des places d'accueil.

L'accueil parascolaire vaudois

Financement

- **Modèle de financement** : le modèle vaudois combine plusieurs catégories de subventionnement:
 - Une subvention cantonale qui transite par les réseaux d'accueil vers les structures. Celle-ci n'est pas composée seulement d'argent public mais également d'une participation importante des employeurs vaudois.
 - La politique tarifaire doit tenir compte du niveau de revenus des parents et le tarif maximal ne peut dépasser le coût moyen d'exploitation.
 - Les réseaux d'accueil (composés essentiellement de communes) couvrent le déficit d'exploitation résiduel, une fois déduites les contributions des parents, de la FAJE et de l'OFAS.
- **Budget total alloué à l'accueil parascolaire**
 - CHF 210'046'840 en 2022
- **Coût moyen par place (budget cantonal/nombre total de places)**
 - En 2022, le coût annuel médian de la place en parascolaire est de CHF 18'650/place

L'accueil parascolaire vaudois

Prise en charge des enfants à besoins spécifiques

- **Mesures proposées**

- La Loi sur la pédagogie spécialisée prévoit des aides directes et des aides indirectes:
 - Les **aides à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA)** viennent en support direct à l'équipe éducative dans les structures d'accueil en renforçant le nombre de personnes accueillant les enfants.
 - Les **aides indirectes** s'adressent aux équipes éducatives et visent à renforcer les **compétences du personnel en matière d'accueil** d'enfants à besoins particuliers.
 - Les réseaux peuvent disposer de **coordinateurs ou coordinatrices** à l'inclusion, financé par la FAJE. Ce financement est à mettre en lien avec le nombre d'enfant à besoins spécifiques.

- **Attribution des coûts**

- Aucun coût supplémentaire n'est à la charge des parents.
- Le financement des aides à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) est pris en charge par le canton (OSPES-DGEO) et par les réseaux.

L'accueil parascolaire vaudois

Les chiffres

- En 2022 le canton comptait **495 structures** d'accueil extrascolaire et **17'562 places** autorisées, contre 6'314 en 2011.
- La moyenne d'heures d'ouverture de ces institutions n'est pas connue du canton.
- Le **taux de couverture** était de 17,6%.
- **Le taux d'occupation** 60,5% le matin, 78,7% à midi et 68,8% l'après-midi
- Le taux de recours en accueil collectif parascolaire est de 31.9%. A noter qu'il est dégressif entre la 1 et la 8P :
 - 41,5% Pour les 1-2P
 - 43,1% pour les 3-4P
 - 35,1% pour les 5-6P
 - 8,1% pour les 7-8P.
- En 2022, une place à plein temps était partagée en moyenne **par 2,2 enfants** en parascolaire.

L'accueil parascolaire vaudois

Les chiffres

- **Taux de satisfaction des parents:**
 - Une étude mandatée par la FAJE et réalisée par le bureau GFS.Bern sera publiée en 2023. Selon cette étude, 90% des parents se disent plutôt satisfaits ou très satisfaits des structures d'accueil pour les enfants scolarisés. Ce taux est de 81% quand il s'agit des cantines et restaurants scolaires.
- **Taux de satisfaction des enfants:** Pas d'informations.
- En 2022, **3'549 personnes travaillaient en APEMS ou UAPE**, pour un total de 1'678 EPT. 2'417 d'entre eux sont du personnel éducatif pour un total de 1'469 EPT.
- **Le financement de l'accueil collectif de jour** est à 37,09% à charge des parents, à 34,4% des communes, à 22,05% de la FAJE, et à 6,44% à charge d'autres organes.
 - **Le financement de la FAJE:** 53% Canton de Vaud, 40% entreprises et 3% des communes et don de la LORO.



Echanges en sous-groupes

Echanges en sous-groupes

Organisation

- 3 groupes de 6 personnes
- Echanges en trois temps:
 - Quelles sont les missions socioéducatives de l'accueil parascolaire?
 - Restitution en plénière
 - Pause-café
 - Quels sont les professionnels nécessaires pour mener à bien ces missions?
 - Restitution en plénière
 - Quel système de gouvernance pour mener à bien ces missions socioéducatives ?
 - Restitution en plénière

Echanges en sous-groupes

Organisation

Groupe 1 (CM)	Groupe 2 (JS)	Groupe 3 (GL)	Groupe 3 (MG)
Nathalie Senaldi	Pascale Manzini	Carolina Carvalho	Barbara de Kerchove
Jean-Philippe Robatti	Karine Clerc	Loïc Haldimann	Jeremy Kolly
Frédéric Bellenot	Olivier Simon	Valérie Pharisa	Lisa Togni Pillonel
Susana Camarda	Nathalie Schöni	Rappan Yannick	Marie-Pierre Van Mullem
Fawer Manon			
Angélique Falley	Véronique Desponds Theurillat	Dominique Golay	Anne Oppliger
	Marilou Gumy	Jaxqueline Bonvin de Werra	Ariane de Rham



Pause-café



Conclusion